

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

24 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 24 septembre 2019 à 19 h 00 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Sonia Bérubé et Nicole Côté et messieurs Sylvain Tremblay, Serge Leblanc et Carol Fournier tous formant quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse.

Le conseiller monsieur Dominique Ouellet est absent.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément à la Loi.

OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adjudication du contrat pour les travaux de remplacement de conduites sur la rue Mgr Ross;
3. Période de questions;
4. Levée de l'assemblée.

2019-09-175 REMPLACEMENT D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL – TRONÇONS I020 ET I044 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Considérant que suite à l'ouverture des soumissions du 24 septembre 2019, la Municipalité de Grosses-Roches a reçu qu'une seule soumission pour des travaux de remplacement de conduites d'égout et pluvial sur la rue Mgr Ross;

Considérant que la soumission de « Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. » s'élève à 422 380.21 \$ incluant les taxes et que la municipalité n'a pas les réserves suffisantes provenant de la TECQ pour absorber la différence;

Considérant que nous sommes rendus tard dans l'année et que la Municipalité de Grosses-Roches souhaite faire commencer les travaux le plus rapidement possible afin de ne pas perdre l'aide financière de la TECQ.

Considérant que « Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. » accepte de diminuer les coûts de la soumission pour respecter les budgets ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil de la Municipalité de Grosses-Roches accorde le contrat à « Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc.» pour une somme de 365 039.88 \$ incluant les taxes, pour la réalisation des travaux de remplacement de conduites d'égout et pluvial sur la rue Mgr Ross.

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de l'ouverture des soumissions en date du 24 septembre 2019 à 11h05 et les modifications apportées au bordereau de soumission déposé par monsieur Richard Morin.

QUE la présente résolution fait foi de contrat à intervenir entre la municipalité et l'entrepreneur

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION : Début : 19h15 Fin : 19h15

Questions soulevées : aucune

2019-09-176 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

De lever la séance, il est 19h19.

ADOPTÉE

La présidente d'assemblée et mairesse
Victoire Marin

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire du 24 septembre 2019, tenue à la salle du conseil au 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches à 19 h.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Victoire Marin, mairesse

Date

